

217C2931
FR0004042083-DIV43

15 décembre 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

AUFEMININ

(Euronext Paris)

Les sociétés TF1 et AUFEMININ ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que la première envisage de déposer sur les titres de la seconde¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres AUFEMININ sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqués diffusés par les sociétés TF1 et AUFEMININ les 12 et 13 décembre 2017.